



ÉTUDE DE CAS

TUNISIE

DE LA «TUNISIFICATION» À LA LIBÉRALISATION

Depuis les années 50, le Gouvernement tunisien s'efforce d'appuyer le développement industriel et de combler ses lacunes et ses insuffisances. Les premières années de l'indépendance ont privilégié la «tunisification» de l'économie par la nationalisation des unités de production et la création d'industries lourdes. En l'absence de toute classe entrepreneuriale, la majeure partie des investissements étaient réalisés par l'État soucieux de créer un réseau industriel de base. Le secteur privé était marginalisé, et les investissements et la productivité, frileux. L'activité commerciale se limitait à la création d'industries légères et fragiles, au remplacement des importations et aux attentes du marché intérieur très restreint.

La période située entre 1970 et 1980 a été marquée par la volonté de poursuivre une politique libérale axée sur le développement des industries tournées vers l'exportation. Deux points faibles ont toutefois été observés dans la structure des exportations durant cette période. En premier lieu, 70% des exportations de produits manufacturés provenaient du textile, de l'habillement et du secteur du cuir, et au 31 décembre 1977, 54% des nouveaux investissements et 87% des emplois concernaient ces seules industries. En second lieu, les investissements privés se sont confinés principalement dans quelques régions, en particulier les régions côtières. En raison de la crise économique et des troubles sociaux qui ont marqué cette période, un premier Plan d'ajustement structurel a été mis en œuvre avec l'aide du Fonds monétaire international.

En 1993, un nouveau Régime d'incitations à l'investissement a été adopté avec pour principal objectif de stimuler l'investissement dans des secteurs tels que les hautes technologies et les industries tournées vers l'exportation. Un accord de libre-échange a également été signé avec l'Union européenne en 1995 aux fins de l'industrie, pour que son intégration dans le processus de libéralisation soit renforcée par la baisse des barrières tarifaires.

DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE LA PRIORISATION DE L'INDUSTRIALISATION

Trois grands programmes ont été conduits en vue d'accroître l'avantage compétitif des entreprises par la restructuration et la modernisation du secteur privé. Il s'agit, premièrement, du Programme de mise à niveau qui s'est inscrit dans le cadre des neuvième et dixième plans de développement (1996-2001 et 2002-2006). Ce programme visait à aider le secteur privé par la prestation d'une assistance technique, de formations et d'incitations à l'investissement. Il s'agit, deuxièmement, du Programme de modernisation industrielle (2003-2008) qui visait à stimuler la productivité économique et, par elle, la compétitivité, en se centrant sur les investissements immatériels. Il s'agit, troisièmement, du Programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à la facilitation de l'accès au marché, qui couvre les années 2010 à 2013, pour un budget de 23 millions d'euros. Son principal objectif était de renforcer la capacité de l'industrie tunisienne à se conformer aux exigences du marché européen en termes de normes et de qualité.

Deux grandes décisions ont également exercé une influence majeure sur le développement industriel – la Loi 72-83 sur la promotion des exportations et le Régime d'incitations à l'investissement qui offre un large éventail de stimulants fiscaux en vue d'attirer l'investissement étranger direct. La loi 72-83 établit, à l'intention des investisseurs étrangers, des incitations à la création d'entreprises manufacturières, tandis que le Régime d'incitations à l'investissement instaure des avantages fiscaux pour les intrants importés et les bénéfices réalisés par les entreprises tournées vers l'exportation, soit le «marché extérieur». Ces entreprises échappent ainsi aux formalités administratives que subissent leurs homologues qui produisent principalement pour le «marché intérieur». Ce cloisonnement a eu des répercussions sur la productivité et réduit les liens existant entre, d'une part, les secteurs productifs orientés vers le marché extérieur et, d'autre part, les entreprises nationales relativement peu performantes, ce qui a bloqué le pays au niveau de l'économie à faible valeur ajoutée. La Tunisie doit toutefois poursuivre sa réorientation progressive des secteurs traditionnels aux industries technologiques plus modernes. Suite à une étude menée en 2008, le Gouvernement a adopté une nouvelle politique industrielle intitulée «Horizon 2016». Ses objectifs pour 2008-2016 sont de doubler les exportations et de tripler les investissements industriels, et de faire passer la part des technologies dans les exportations industrielles de 25% à 50%. Ces programmes et initiatives, qui ont accompagné les modifications apportées, depuis l'indépendance, à l'orientation générale des politiques économiques en se centrant sur l'industrialisation, ont joué un rôle majeur dans la transformation économique et le développement social du pays. Depuis le milieu des années 60, la

Tunisie a profondément modifié ses structures économiques, en orientant la production intérieure de l'agriculture et des matières premières vers les services et le secteur manufacturier. Ces changements structurels lui ont permis d'atteindre un taux de croissance annuel de près de 5%, ces 20 dernières années, tandis que l'industrie, et le secteur manufacturier en particulier, devenait un acteur central de la création d'emplois. En 2011, la contribution du secteur manufacturier au PIB était supérieure à 18%, et les produits manufacturés représentaient 75% du total des exportations, contre 35% seulement en 1980, ce qui signalait une augmentation des investissements privés, la diversification des exportations et l'effet positif des politiques de promotion des exportations.

POLITIQUES INDUSTRIELLES ET COORDINATION INSTITUTIONNELLE

La politique de développement industriel relève du Ministère de l'industrie, tandis que la politique de promotion des exportations incombe au Ministère du commerce et de l'artisanat. Ces deux ministères coordonnent leurs stratégies avec le Ministère du développement et de la coopération internationale. Le réseau institutionnel pour la mise en œuvre des politiques industrielles inclut les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales, les institutions et les agences conjointement administrées par le secteur public et le secteur privé. Il y a ainsi, par exemple, le Bureau de mise à niveau (BMN), placé sous la tutelle du Ministère de l'industrie, qui est chargé d'améliorer l'avantage compétitif des entreprises tunisiennes, de les aider à être compétitives sur les marchés intérieurs et extérieurs, et de renforcer leurs stratégies d'exportation et leurs plans de modernisation.

Le Gouvernement tunisien a récemment mis au point des stratégies industrielles sectorielles. Il a élaboré, en 2007-2008, une orientation stratégique pour chacun des secteurs, et défini les mesures qui leur sont spécifiquement applicables en fonction de leur statut. Ces nouvelles stratégies étaient axées sur l'économie du savoir, comme le recommandaient les dixième et onzième plans de développement (2002-2006 et 2007-2011).

ENCOURAGER LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES, L'INNOVATION ET LA COMPÉTITIVITÉ

La Stratégie industrielle tunisienne a décidé que le principe de «regroupement» serait un facteur de croissance sur lequel s'appuieraient, d'ici à 2016, l'innovation et la création de valeur ajoutée prévues par la stratégie de développement sectorielle. Le développement des regroupements et des technologies est une priorité stratégique de la politique de développement économique nationale, l'objectif étant de renforcer l'avantage compétitif de l'économie par l'innovation, et de créer une nouvelle génération d'entreprises à fort potentiel de valeur ajoutée. Le programme sur les regroupements compétitifs a été officiellement lancé en 2006 lorsque les initiatives menées en faveur d'une économie fondée sur le savoir ont été intégrées au dixième plan de développement (2002-2006) – ces initiatives continuent encore aujourd'hui d'être structurées et réorganisées. L'option des regroupements compétitifs prévoit d'accueillir, dans une zone géographique donnée, des entreprises, des centres de formation et des unités de recherche publiques et privées, dans le cadre de partenariats visant à susciter des synergies au bénéfice du développement technologique des industries, en vue de promouvoir la compétitivité et l'innovation industrielle. Elle vise les secteurs centraux de l'économie et décide de l'emplacement des regroupements en fonction des atouts économiques présents dans chacune des régions du pays.

LA TUNISIE AUX PRISES AVEC LE CHÔMAGE ET LES INÉGALITÉS SOCIALES

Malgré ces réalisations, le secteur industriel doit encore fournir à la Tunisie la capacité de réduire le chômage et d'assurer le développement régional – ce sont ses principaux défis actuels. Le développement industriel a été considéré comme un tremplin pour la croissance durable et, de fait, la création d'emplois décents, le recul des inégalités et la réduction de la dépendance aux produits primaires et aux industries minières. Toutefois, comme l'ont montré les bouleversements sociopolitiques de 2011, la croissance industrielle ne suffit pas à la Tunisie pour résorber le chômage, en particulier chez les jeunes diplômés, et combler le fossé des inégalités.